

Par **gregoryperrier**, le **17/10/2011** à **18:03** 

## mise aux normes plomb et electrecite

Bonjour,
suite a l'achat en indivision d'un appartement déjà occuper par un locataire, la deuxième personne veux vendre sa part.
Après un diagnostique effectuer avant la vente il ressort qu'il y a du plomb et une mise aux normes électrique a faire.
Chose qui n avais pas était évoquer lords du précédent achat.
Au moment de l'achat initial en indivision l'ancien propriétaire et le notaire n'était il pas tenu de nous informer et le propriétaire de faire les travaux.
Par avance merci.
salutations*;